

**EXAMEN PROFESSIONNEL
DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
AU TITRE DU 2° DE L'ARTICLE 3 DU DECRET 2012-521 DU 20 AVRIL
2012
– SESSION 2026 –**

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION
DU JURY D'ADMISSION**

Le mercredi 23 septembre 2026 à 11h29, s'est réuni à la salle Plénière du service départemental d'incendie et de secours de la Guadeloupe, le jury de l'examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre du 2° de l'article 3 du décret n° 2012-521 du 20 avril 2012, suite à la convocation de l'autorité organisatrice du dit examen professionnel.

Etaient Présents :

Collège des Personnalités qualifiées

- Monsieur Le Lieutenant-Colonel Eddy CLERENCE, Chef du groupement formation du SIS de la Martinique,
Président du Jury
- Madame Carole MAISETTI,
Représentante du CNFPT

Collège des Elus Locaux

- Madame Fabienne THOMAS,
Membre du Conseil d'Administration du SDIS de Guadeloupe,
Remplaçante du président du jury
- Madame Sabrina ROBIN,
Conseillère départementale de la Guadeloupe,

Collège des fonctionnaires territoriaux

- Monsieur l'Adjudant-Chef Grégory BERNARD,
SIS 971, représentant de la Commission Administrative Paritaire des sapeurs-pompiers non-officiers, suppléant
- Monsieur l'Adjudant-Chef Belmard THARSIS,
SIS 971, représentant de la Commission Administrative Paritaire des sapeurs-pompiers non-officiers, titulaire

13.5
14 06 FT G
R-S

ORDRE DU JOUR :

- Fixer le seuil d'admission
- Etablir la liste des candidats admis

Seuil d'admission

Conformément à l'article 54 du décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié, il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

« Toute note moyenne inférieure à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves des concours et examens professionnels » entraîne l'élimination du candidat.

Conformément à l'article 56 du décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié, à l'issue des épreuves, le jury arrête, par ordre alphabétique, la liste d'admission.

Liste des candidats admis

Le jury déclare admis à l'examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels les vingt-sept (27) candidats dont les noms suivent.

La liste des candidats est dressée par ordre alphabétique.

CANDIDATS		
1. Monsieur	BALTIMOR	Benoit
2. Monsieur	BERCHEL	Nicolas
3. Monsieur	CELAIRE	Clancy
4. Madame	DAIZEY	Célia
5. Monsieur	DINGA	Patrick
6. Monsieur	GAUTIER	Aymeric
7. Monsieur	GIRAULT	Serge
8. Monsieur	JACQUELINE	Rodrigue
9. Madame	JULIUS-CARTI	Joudella
10. Monsieur	LANCASTRE	Luigi
11. Monsieur	LESUEUR	Roland
12. Madame	LESUEUR	Saida
13. Monsieur	LOISEAU	Benoit
14. Monsieur	LOSBAR	Kévin
15. Monsieur	MARIE	Félix
16. Madame	MATHOURAPARSAD	Madhavi
17. Monsieur	MERIGEAU	Julien
18. Monsieur	NELLER	Marvin
19. Monsieur	NOEL	Arthur
20. Monsieur	PETRUS	Wildy
21. Monsieur	POMPILIUS	Gael
22. Monsieur	PUECH	Stive
23. Monsieur	RAMASSAMY	Vincent
24. Monsieur	RIGOBERT	Patrice

CB

FT

R.S.

25. Monsieur	SAINT-MARC	Loic
26. Monsieur	URBINO	Yannick
27. Madame	VIGNES	Julie

LE PRESIDENT DU JURY

Lieutenant-Colonel Eddy CLERENCE

LES MEMBRES DU JURY,

Carole MAISETTI	
Fabienne THOMAS	
Sabrina ROBIN	
Gregory BERNARD	
Belmard THARSIS	

CH FT h

GB

B.F
R.S